

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)



Délégation du Service
Public de Distribution de
l'Eau Potable

RAPPORT FINAL DU PRÉSIDENT EXPOSANT LES MOTIFS DU CHOIX DE L'ENTREPRISE ET L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT



Table des matières

A - PRÉAMBULE	2
B - RAPPEL DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	3
C - OFFRES APRES NÉGOCIATIONS, CLOTURÉES LE 28 JUIN 2023	4
C .1 Note explicative	4
C .2 Résumé des offres finales des candidats.....	4
C .3 Analyse des offres finales du candidat	4
C .4 Détail du critère économie globale de l'offre	6
D - CHOIX D'UNE ENTREPRISE ET MOTIFS DU CHOIX.....	7
E - ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT	8
F - CONCLUSION.....	9

A - PRÉAMBULE

Par délibération du **04/07/2022**, la **Communauté de Communes du Pays de Craon** a décidé de procéder à une consultation pour recueillir des offres d'exploitation du service public d'Eau Potable selon le mode de Délégation de Service Public et ce, en application des articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.

La consultation porte sur un contrat de concession pour une durée de 12 ans, en limitant la concession à l'aspect distribution (*exploitation des ouvrages, réseau, télérelève*), la partie production et achats d'eau étant reprise par la Communauté de Communes du Pays de Craon en « Régie Directe ».

Une mission d'assistance générale pour cette procédure a été confiée à l'Agence Technique Départementale de l'EAU de la Mayenne (ATD'EAU).

Depuis ces décisions, un certain nombre d'étapes a été réalisé. Le rappel de la procédure est donné ci-après.

Communauté de Communes du Pays de CRAON
Délégation du Service Public d'Eau Potable

B - RAPPEL DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

4 juillet 2022	L'assemblée délibérante a décidé de procéder à une consultation pour mettre en place un nouveau contrat de Délégation pour le Service Public d'Eau Potable pour les 3 territoires actuellement en DSP et pour une durée de 12 ans.
28 septembre 2022	Parution de l'avis dans le BOAMP.
31 octobre 2022	Date limite pour le dépôt des candidatures.
14 novembre 2022	La Commission DSP a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre. 5 candidats ayant demandé leur admission ont été retenus : • AQUALIA France – Neuilly-sur-Seine (92), • SAUR - Saint-Lambert-des-Levés (49), • STGS - Avranches (50), • SUEZ Eau France – La Chapelle-Sur-Erdre (44), • VEOLIA EAU – Sargé-Les-Le-Mans (72).
12 décembre 2022	Mise à disposition du dossier de consultation auprès de chacun des 5 candidats.
6 janvier 2023	Visite des ouvrages avec 4 des candidats : AQUALIA, STGS, SUEZ, VEOLIA. Le dernier candidat ayant été convoqué mais ne s'étant pas présenté.
24 février 2023	Date limite pour le dépôt des offres
27 février 2023	Ouvertures des offres : 2 offres ont été reçues (AQUALIA, VEOLIA) L'Agence Technique Départementale de l'EAU, notre assistant, a été chargée de l'analyse des offres.
3 avril 2023	La Commission DSP s'est réunie pour analyser les offres (<i>rapport d'analyse des offres initiales joint</i>) Elle a émis ensuite son avis et a proposé d'engager la négociation avec les 2 candidats. En tant que Président, j'ai engagé toute(s) discussion(s) utile(s) avec les 2 entreprises : AQUALIA, VEOLIA. Pour cela j'ai constitué une Commission Spécifique afin d'être assisté dans cette négociation.
28 juin 2023	Clôture des négociations.
10 juillet 2023	J'ai procédé au choix de l'entreprise suite à la présentation du rapport d'analyses des offres finales (joint) en présence des membres de la commission spécifique. J'ai décidé de convoquer le Conseil Communautaire pour le 18 septembre. Chaque conseiller communautaire a été destinataire du présent rapport, et du projet de contrat.

Au stade actuel de la procédure, l'article L.1411-5 du C.G.C.T. m'amène à vous proposer le choix d'une entreprise, avec les motifs correspondants, ainsi que l'économie générale du contrat. Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur ce choix et sur le contrat de Délégation.

C - OFFRES APRES NÉGOCIATIONS, CLOTURÉES LE 28 JUIN 2023

C .1 Note explicative

Dans le cadre de la phase de négociation, une première série de questions et une invitation à une audition ont été transmises le vendredi 14 avril 2023 aux 2 candidats, avec une date limite de réponse aux questions et à la fourniture des documents associés pour le mercredi 17 mai.

L'audition des 2 candidats s'est déroulée le vendredi 5 mai 2023, avec l'appui de l'ATD'EAU. A l'issue de cette audition, quelques questions complémentaires ont été transmises aux candidats le mercredi 11 mai 2023, avec la même date limite du mercredi 17 mai 2023 pour la réponse aux questions et la fourniture des documents associés. Il a été demandé aux candidats de remettre une « offre 2 de base » et une « offre 2 variante » sur la télérelève.

Dans le cadre de la phase de négociation, les réponses aux questions et les documents fournis par les candidats, constituant l'offre 2, ont été analysées par l'ATD'EAU. Ils ont fait l'objet d'un second Rapport d'Analyse des Offres (RAO) – offre 2, présenté en Commission Spécifique le vendredi 16 juin 2023.

A l'issue de cette présentation, une nouvelle série de questions a été envoyée le mardi 20 juin 2023 aux 2 candidats leur précisant que le Président clôturait la négociation. Il a été demandé aux candidats de remettre une « offre finale de base » et une « offre finale variante » sur la télérelève pour le mercredi 28 juin 2023.

Ils ont fait l'objet d'un ultime Rapport d'Analyse des Offres (RAO) – offres finales, présenté en Commission Spécifique le 10 juillet 2023. Par rapport à cette dernière commission spécifique, j'ai ensuite procédé au choix de l'entreprise.

Les éléments qui figurent ci-dessous reflètent les offres telles qu'elles étaient à cette date.

C .2 Résumé des offres finales des candidats

Les 2 candidats (AQUALIA, VEOLIA) ont proposé des **offres** conformes au cadre du contrat et aux phases de négociation :

- Offre de base : remise à niveau du système de télérelève afin de le rendre interopérable et conforme au guide d'application AFNOR GA E 17 901
- Offre variante : maintien du système de télérelève en place jusqu'au déploiement du réseau Lorawan projeté par le SM Mayenne très haut débit.

Cette offre variante a été proposée par VEOLIA dans sa première proposition, et par souci d'égalité de traitement des entreprises, il a été demandé à AQUALIA de répondre à cette offre variante en cours de négociation lors de la première série de questions.

C .3 Analyse des offres finales du candidat

Conformément au règlement de consultation, les offres ont été jugées selon une appréciation globale des critères suivants (*sans prépondérance ni pondération*) :

- **Qualité de la gestion technique du service rendu aux abonnés** - organisation des équipes, moyens techniques, astreinte, déployés sur le territoire.
- **Qualité de la gestion clientèle** – gestion des abonnés – accueil physique, téléphonique, communication à l'abonné, enregistrements des réclamations, application du règlement de service.
- **Qualité de l'exploitation des installations eau potable** (ouvrages, réseaux, télérelève).
- **Propositions d'innovations environnementales.**
- **Information et reporting auprès de la Collectivité.**

Communauté de Communes du Pays de CRAON

Délégation du Service Public d'Eau Potable

- **Economie globale de l'offre** appréciée au regard de la tarification appliquée à l'abonné, de la formule d'indexation, du coefficient proposé pour les bordereaux de travaux en agglomération et hors agglomération.

Dans leur mémoire, et leur réponse aux questions, les candidats ont rédigé un certain nombre d'engagements qui sont listés ci-dessous, par candidat et par critère.

	VEOLIA - BASE	VEOLIA - VARIANTE	AQUALIA - BASE	AQUALIA - VARIANTE
Qualité de la gestion technique du service rendu aux abonnés	-Territoire Sarthe Mayenne dirigé par Mathieu PLUCHET -Service local à Mayenne piloté par Yvon KERMOAL, directeur de contrat. -Présentation détaillée des équipes, et du matériel -Système d'astreinte adapté avec renfort possible du territoire Sarthe Mayenne		-Agence locale à Rétiers piloté par Alain DOMBRIE. -Compagnie armoricaine des Eaux basé à St Briec -Présentation détaillée des équipes, et du matériel -Organisation de l'astreinte adaptée, mais pas de renfort possible.	
Qualité de la gestion clientèle	-Accueil client : 4 jours à Château Gontier, 1 jour à Craon. -Engagement moyen de décroché téléphonique : 90% -Engagement sur le traitement des réclamations. -Site internet – application mobile		-Accueil client dans un local loué sur Craon sur 5 jours avec peu de précisions quant aux personnes affectées à cette agence clientèle. -Engagement de décroché téléphonique de 90% sous 3 minutes -Engagement sur le traitement des réclamations -Site internet – application mobile	
Qualité de l'exploitation des installations potables	-Fréquences de passage sur les ouvrages adaptées -Suivi de la qualité de l'eau distribuée bien appréhendé (analyses réglementaires, et autocontrôle). -Performance technique en termes de limitation des pertes réseau adaptée, avec la mise en place de 14 débitmètres divisionnaires, et des dispositifs de recherche de fuites innovants. -Enveloppes et programme de renouvellement électromécanique pertinent (80 équipements renouvelés) -Renouvellement de compteurs adapté réparti sur la durée du contrat.		-Fréquences de passage sur les ouvrages adaptées -Suivi de la qualité de l'eau distribuée mal appréhendé (analyses réglementaires, et autocontrôle). -Performance technique en termes de limitation des pertes réseau aberrante (confusion avec performance télérelève), avec utilisation de 129 loggers (adaptés au milieu urbain surtout) -Enveloppes et programme de renouvellement électromécanique incohérent (29 équipements renouvelés) -Renouvellement de l'ensemble des compteurs en début de contrat.	
	-Dispositif de télérelève déployé conforme au contrat, et à la norme d'interopérabilité (LorawanBirdz). -Engagement sur la performance du système conforme au contrat	-Dispositif de télérelève s'appuyant sur système actuel Birdz sur 3 ans, puis sur le réseau Lora départemental. -Engagement sur la performance des têtes émettrices. De nombreux échanges avec le SM Mayenne Fibre très haut débit.	-Dispositif de télérelève déployé conforme au contrat, et à la norme d'interopérabilité (Arson). -Interrogation sur la performance du dispositif (en cours de développement en milieu urbain par AQUALIA) -Engagement sur la performance du système conforme au contrat	-Dispositif de télérelève déployé s'appuyant sur le système actuel Birdz sur 3 ans, puis sur le réseau Lora départemental sans aucun détail. -Engagement sur la performance des têtes émettrices. -Aucun contact avec le SM Mayenne Fibre très haut débit

Communauté de Communes du Pays de CRAON
Délégation du Service Public d'Eau Potable

	VEOLIA - BASE	VEOLIA - VARIANTE	AQUALIA - BASE	AQUALIA - VARIANTE
Propositions d'innovations environnementales	Energie (renouvellement électromécanique) Véhicule (biogaz et électrique) Economie d'eau (télérelève) Sensibilisation (malles pédagogiques)		Energie (renouvellement électromécanique) Véhicule (électrique) Bilan carbone Sensibilisation (multiples outils)	
Information et reporting auprès de la Collectivité	Portail ouvert à la collectivité incluant l'ensemble des outils de consultation Tenue de réunions régulières		Portail ouvert à la collectivité incluant l'ensemble des outils de consultation Tenue de réunions régulières	
Economie globale de l'offre	Abonnement : 24 € HT/an Conso 0,49 € HT/m3	Abonnement : 22,50 € HT/an Conso 0,444 € HT/m3	Abonnement : 35 € HT/an Conso 0,468 € HT/m3	Abonnement : 35 € HT/an Conso 0,477 € HT/m3
	Formule d'indexation : cohérente sans pondération électricité. Coefficient bordereaux travaux : 1,2		Formule d'indexation : cohérente avec pondération électricité Coefficient bordereaux travaux : 1,2	

C.4 Détail du critère économie globale de l'offre

Tableau comparatif entre les offres

	VEOLIA - BASE	VEOLIA - VARIANTE	AQUALIA - BASE	AQUALIA - VARIANTE
Compte d'exploitation prévisionnel – estimation des charges	570 368 €	528 613 €	637 901 €	640 473 €
Recettes prévisionnelles	572 845 €	527 855 €	643 701 €	650 361 €
Soldes travaux exclusifs	2 348 €	2 348 €	2 280 €	2 280 €
Facture d'eau de 120 m3 (moyenne actuelle intégrant la production : 130,64€)	82,80 €	75,78 €	91,16 €	92,24 €
Facture d'eau de 90 m3 (moyenne actuelle intégrant la production : 107,86 €)	68,10 €	62,46 €	77,12 €	77,93 €

Comparatif des formules d'indexation

	Part fixe	ICHT-E (coût horaire du travail)	010534769 (électricité)	FD (frais divers)	TOTAL
VEOLIA – BASE et VARIANTE	0,15	0,54	0	0,31	1
AQUALIA – BASE et VARIANTE	0,15	0,5	0,03	0,32	1

Avec

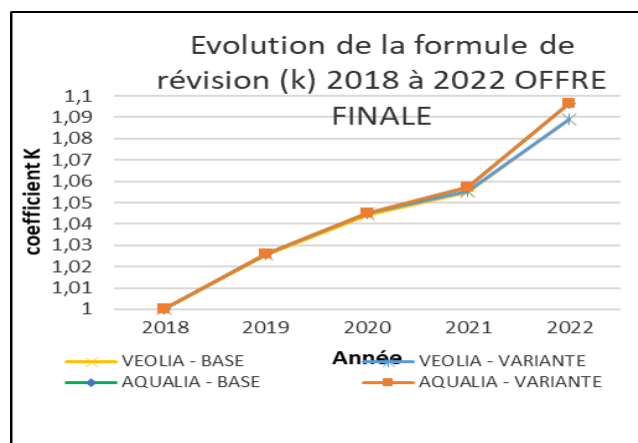
- ICHT-E Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base 100 en décembre 2008
- 010534769 : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.11 et 35.14 – Électricité vendue aux entreprises consommatrices finales

Communauté de Communes du Pays de CRAON

Délégation du Service Public d'Eau Potable

- Fd : Index divers de la construction - FD - Poste Frais divers des index bâtiment et travaux publics - Base 2010

L'évolution de la formule sur les 5 dernières années est précisée ci-dessous, avec comme constat que la formule d'AQUALIA a été plus inflationniste car ayant une pondération sur l'indice électricité. On ne peut par contre pas prévoir l'évolution des indices sur les 12 prochaines années, mais on peut s'attendre à ce que la formule d'AQUALIA soit moins favorable que celle de VEOLIA.



D - CHOIX D'UNE ENTREPRISE ET MOTIFS DU CHOIX

Après analyse détaillée des offres, et plusieurs phases de négociation avec les 2 candidats, je vous propose de classer les offres entre elles. Le classement des offres est proposé à partir d'une appréciation globale de critères, conformément au règlement de consultation.

CRITERES JUGEMENT OFFRES	VEOLIA - BASE	VEOLIA - VARIANTE	AQUALIA - BASE	AQUALIA - VARIANTE
Qualité de la gestion technique du service rendu aux abonnés	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT
Qualité de la gestion clientèle - gestion des abonnés-accueil physique, téléphonique-communication à l'abonné, enregistrement des réclamations, application du règlement de service	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	SATISFAISANT	SATISFAISANT
Qualité de l'exploitation des installations eau potable (ouvrages, réseaux, télérelève)	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	PEU SATISFAISANT
Propositions d'innovations environnementales	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT
Information et reporting auprès de la collectivité	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT
Economie globale de l'offre	Position : 2 / 4	Position : 1 / 4	Position : 3 / 4	Position : 4 / 4
Classement selon appréciation globale des critères	Classement 2/4	Classement 1/4	Classement 3/4	Classement 4/4

Les éléments différenciant permettant d'aboutir à ce classement sont :

- Modalités de fonctionnement de l'agence clientèle (cohérente chez VEOLIA, incertaine chez AQUALIA),
- Qualité de l'exploitation des installations eau potable : pertinente chez VEOLIA et déficiente chez AQUALIA, notamment sur les volets qualité eau distribuée, performance réseau et recherche de fuites, renouvellement électromécanique, systèmes de télérelève et retour d'expériences,
- Prise en compte du déploiement d'une plateforme LoraWan par le SM Mayenne très haut débit sur le département de la Mayenne,
- Economie globale de l'offre (prix à l'abonné, indexation).

A l'issue de ce classement, je vous propose de retenir « **l'offre variante** » de VEOLIA pour une **durée de 12 ans**, qui s'appuiera sur le réseau Lora Wan départemental quand il sera déployé.

E - ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

- **durée** = à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2035.
- **charges d'exploitation annuelles prévisionnelles** = 528 613 € HT
- **recettes annuelles** de la facturation de l'eau potable du délégataire aux conditions économiques en vigueur au 1^{er} janvier 2024 : 527 855 € HT et **recettes annuelles totales y compris solde travaux exclusifs** : 530 203 € HT
- **assiette de facturation à mi-contrat** :
 - nombre d'abonnés : 7 300
 - nombre de m³ facturés aux abonnés : 740 000 m³
 - **tarifs proposés aux abonnés du service [Part Délégataire]** :
 - Part fixe annuelle : 22,50 € HT
 - Part proportionnelle par m³ consommé en HT : 0,444 €/m³

La part fixe s'établit à 30 % de la facture globale délégataire de 120 m³.

Je souhaite, néanmoins, vous rappeler que :

- les prix négociés sont des prix fermes applicables du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
- la part de notre collectivité reste fixée par notre assemblée délibérante tous les ans. Elle doit pouvoir faire face aux dépenses d'investissements (*réhabilitation sur nos stations d'eau potable, nos réservoirs, et nos réseaux de distribution*).
- **formule de variation des tarifs avec révision annuelle au 1^{er} janvier** :
$$k = 0,15 + 0,54 (ICTH-E/ICTH-E_0) + 0,31 (FD/FD_0)$$

[La définition des indices est précisée en pages 6 et 7]

Communauté de Communes du Pays de CRAON
Délégation du Service Public d'Eau Potable

F - CONCLUSION

Au vu des différents éléments décrits ci-dessus, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer le contrat de Délégation du Service Public de l'Eau Potable avec la société VEOLIA sur son « offre variante », ainsi que tous les documents annexes s'y rapportant.

Fait à Craon, le 30 Août 2023

Pour La Communauté de Communes du Pays de Craon

Le Président

Christophe LANGOUËT

